

LES ANIMAUX EN CAPTIVITÉ

RAPPORT SCIENTIFIQUE

Module: FHES

Responsable du module : Emmanuelle ATHIMON

Année 3 11/11/2024



Sarah BEN SADOUN Marin LENOEL Charlotte FIETTE Jean-Baptiste ESNAULT

Sommaire

Intro	duct	tion	4
	Pre	éambule	4
	His	stoire de la captivité	5
		a) Les cirques	
		b) Les parcs zoologiques	
		c) Les delphinariums	
		d) Les fermes pédagogiques	6
I-		Le bien-être animal	
		L'état physique	
	B)	L'état psychologique	
II-		Les défis sociaux de la captivité animale	11
	A)	L'éthique	11
	B)	L'éducation	13
		a) L'impossible devient possible	
		b) Un environnement à respecter	14
	C)	La législation	14
		a) Les cirques	
		b) Les delphinariums	
		c) Les parcs zoologiques	16
III-		Les défis économiques de la captivité animale	17
	A)	L'emploi	17
	,	Le tourisme	
	C)	Le marché	
		a) Les coûts	
		b) Le marché animal	19
IV-		Les défis environnementaux et écologiques	20
	A)	L'importation des animaux	20
	B)	La réinsertion	21
	C)	L'impact écologique	23
V		Les recharabas acientifiques et les alternatives à le centivité	22
V-	۸۱	Les recherches scientifiques et les alternatives à la captivité	
	,	Les recherches scientifiquesLes alternatives	
	D)	a) Un dauphin robot	
		b) La réalité virtuelle	
		b) La realite virtuelle	∠0
_			

Bibliographie	28
Annexe 1	36
Annexe 2	37

Introduction

Préambule

Aujourd'hui, la place des animaux dans notre société et leurs conditions de vie sont devenues des sujets de grande importance. On remarque une prise de conscience collective sur la souffrance animale et l'éthique de la captivité. Zoos, delphinariums, fermes industrielles et pédagogiques, laboratoires de recherche, cirques : des lieux où les animaux vivent sous le contrôle de l'être humain, ce qu'on peut définir alors comme de la captivité. Chacune a ses raisons d'être, que ce soit la conservation, l'éducation, le divertissement ou la recherche. Mais ces structures soulèvent des questions éthiques qui se multiplient au fil des années.

D'un côté, on retrouve les adeptes de la captivité, avançant que ces lieux permettent de sensibiliser le public à la protection et à la préservation des espèces menacées et de faire progresser la recherche scientifique. Puis d'un autre côté, on retrouve plusieurs acteurs comme : les associations/organisations, les vétérinaires, les soignants, les dresseurs et les militants ; qui considèrent que la captivité porte atteinte à la liberté et au bien-être des animaux.

Ce rapport scientifique touche plusieurs sujets fondamentaux, allant de l'éthique animale, à des traditions culturelles, en passant par les intérêts économiques. Dedans, seront explorés les différents arguments autour de la captivité animale, en prenant compte des points de vue des différents acteurs.

Histoire de la captivité

La captivité des animaux est instaurée par l'Homme et correspond à garder des animaux en les privant d'une forme de liberté. Il faut savoir que l'Homme est attiré par les animaux exotiques, au point de vouloir les observer, voire les toucher. Cette fascination pour ces espèces venues d'ailleurs marque le début de la captivité animale (Lechenault, 2018).

Au départ, les animaux représentaient un simple divertissement pour l'Homme, comme dans l'Antiquité, où l'on forçait des hommes à se battre contre des animaux impressionnants tels que le tigre ou le lion. Les animaux étaient utilisés dans des spectacles, comme la corrida, qui existe encore aujourd'hui (Lechenault, 2018).

a) Les cirques

L'histoire du cirque remonte à environ 3 000 ans, avec des origines observées dans les civilisations anciennes de Chine et d'Égypte. Ces premières formes de spectacles de divertissement incluaient des performances acrobatiques et équestres, posant les bases des arts du cirque tels que nous les connaissons aujourd'hui. Cependant, c'est en Grèce que l'on commence à voir apparaître des théâtres en plein air, qui allaient influencer le développement futur du cirque. Le terme « cirque » lui-même ne sera attribué qu'ultérieurement par les Romains, qui ont popularisé ce type de divertissement dans leurs arènes (Okach Claire, sans date 12) ;(Pascal Jacob Archaos, Martine Maleval, sans date 6).

b) Les parcs zoologiques

Les parcs zoologiques, apparus à la fin du XVIIIe siècle, représentaient des espaces naturels réduits. Les animaux ne sont plus enfermés dans des cages, mais dans des enclos reproduisant un environnement reconstitué en fonction de l'animal, c'est-à-dire un décor naturel. Les parcs zoologiques semblent offrir un espace privilégié pour les animaux, mais est-ce vraiment le cas si l'on se place du point de vue de l'animal ? (Lechenault, 2018).

c) Les delphinariums

La captivité des cétacés remonte à 1861, lorsque deux bélugas furent capturés et placés dans un bassin d'eau douce au Barnum's Museum de New York (Réseau Cétacés, sans date 16). En raison de ce changement radical d'environnement, les deux bélugas moururent en quelques jours. La tentative fut renouvelée, cette fois avec de l'eau salée, ce qui s'avéra plus efficace, et la tendance était lancée. Cependant, c'est seulement en 1938, au Marine Studios de Saint Augustine en Floride, que le premier delphinarium commercial ouvrit ses portes (Réseau Cétacés, sans date 16). Ce delphinarium avait pour objectif de tourner des scènes sous-marines pour des films (Réseau Cétacés, sans date 16).

Le dressage des cétacés arriva un peu plus tard, avec l'entraînement d'un marsouin nommé « Flippy », que l'on retrouva en 1963 dans le film et la série *Flipper le dauphin* (Wikipédia). L'engouement pour ces animaux ne fit que croître, avec l'apparition du premier delphinarium et des premiers spectacles en Europe en 1966 (Réseau Cétacés). Ces delphinariums, comme leur nom l'indique, étaient d'abord réservés aux dauphins. Cependant, l'Homme chercha rapidement à agrandir ces structures et commença, dans les années 1960, à capturer des orques (Réseau Cétacés).

d) Les fermes pédagogiques

Les fermes pédagogiques sont apparues aux États-Unis en 1947 et ont influencé l'Europe ainsi que les pays du Nord à partir des années 1960 (Hercule Emylie, 2024). En France, la première ferme pédagogique, nommée Les Dondaines, a été créée en 1947 à Lille (Hercule Emylie, 2024). Par la suite, des fermes d'animation se sont développées dans tout le pays. Ce mouvement a pour objectif de rapprocher les citadins de la nature et de susciter une réflexion sur la qualité de vie en milieu urbain, notamment pour promouvoir une éducation à l'environnement et une pédagogie active. Ces initiatives visent à créer des relations entre l'Homme et l'animal, offrant des bienfaits pour la santé de tous les êtres vivants (Hercule Emylie, s.d.).

I- Le bien-être animal

Commençons par définir ce qu'est le bien-être animal : il s'agit de satisfaire les besoins physiologiques et comportementaux des animaux. Ce bien-être est donc propre à chaque espèce, mais également à chaque animal. En effet, il faut prendre en compte plusieurs facteurs tels que le stress, la peur, la faim, la douleur... Selon une étude menée par des scientifiques de l'Université Nationale d'Australie, les animaux en captivité subissent des changements physiques et comportementaux à cause des limites qu'on leur impose. Ils sont obligés d'évoluer pour s'adapter contre leur gré (Mr Mondialisation, 2022). Il est de plus important de ne pas confondre bien-être et bientraitance, qui correspondent à ce que l'humain entreprend, comme avec les besoins vitaux tels qu'être bien nourris, être logés. La bientraitance ne tient pas compte du ressenti de l'animal mais de ce que l'homme suppose être bon pour celuici (ANSES, 2018).

A) L'état physique

L'état physique est un facteur crucial à prendre en compte pour le bien-être animal. Des structures accueillant des animaux se voient comme protectrices de l'espèce animale en essayant de les comprendre pour ainsi mieux les protéger dans leur habitat naturel. Seulement, les associations comme : « L214 », « 30 millions d'amis », « Peta », « Tonga Terre d'Accueil », « C'est assez ! », « One Voice », « Dolphin Project » et beaucoup d'autres dévoilent les coulisses de ces structures et comment les animaux vivent cette captivité.

Dans la nature, les cétacés possèdent un bassin qu'on pourrait considérer à l'infini, car aucune barrière ne le délimite. Les cétacés sont alors libres de leurs mouvements, libres de ce qu'ils mangent, mais n'ont pas de suivi médical comme on le retrouve dans les delphinariums. On entend souvent dire que les animaux en captivité vivent plus longtemps car ils ne font pas face aux dangers de la nature et de l'être humain (pêche, pollution). Ils sont suivis de très près, seulement il a été prouvé et confirmé que la durée de vie des dauphins était réduite de 50 % par rapport à leur vie sauvage (Jacquet Stéphan, 2017). Pour les orques en captivité, il est rare qu'ils dépassent les 30 ans, beaucoup d'entre eux meurent jeunes (C'est Assez!, sans date 2). Cette mort prématurée serait provoquée par plusieurs causes : la qualité du bassin, l'alimentation, les blessures causées par leur environnement, le dressage.

L'eau des bassins, qu'elle soit salée artificiellement ou bien qu'elle vienne de la mer, est chlorée. Le chlore est un élément chimique possédant de grandes propriétés désinfectantes (Josmose, sans date 7). Il est utilisé dans les bassins des delphinariums pour traiter les eaux et éliminer toutes les bactéries potentielles. Cependant, le chlore a un impact sur la santé des cétacés. Même s'il est utilisé en quantité très limitée, les animaux vivent dedans. Le chlore peut provoquer des maladies de peau et des lésions oculaires. En effet, les cétacés vont être sujets à des blessures cutanées comme de l'eczéma (Guyomard Sandra, 2004). Le chlore peut

également provoquer un dysfonctionnement du système respiratoire pouvant entraîner des pneumonies, des bronchites...

La taille des bassins varie selon les structures, leur profondeur est comprise entre 3 à 8 mètres (C'est Assez !, sans date 4). Dans la nature, ces espèces peuvent plonger jusqu'à 300 mètres pour les dauphins et 60 mètres pour les orques. Les bassins ne sont que très peu équipés, ce qui invite les cétacés à rester plus à la surface. Dans la nature, un dauphin passe 80 % de son temps sous l'eau. Lorsqu'ils sont maintenus en captivité, ils passent plus de temps à la surface de l'eau et la réverbération du soleil leur provoque également des lésions cutanées (Réseau Cétacés, sans date 16).

Les bassins de ces structures sont faits de parois en verre et de béton. Les dauphins ont une ouïe très bien développée, ce qui leur permet de communiquer entre eux et de chasser. Ils utilisent dans la nature leur sonar pour détecter leur potentielle proie, seulement dans un bassin, les ondes envoyées par le dauphin vont se répercuter sur les parois. Ainsi, le dauphin va mettre en sourdine ce sens très développé chez eux, ce qui leur entraîne de l'inconfort et une surdité (C'est Assez!, 2021).

La taille des enclos s'avère limitée pour ces animaux sauvages. Dans les fermes aquacoles, les espèces aquatiques n'ont pas d'espace pour vivre avec des densités de 333 à 500 poissons de 300 g par m² pour les plus grosses structures (Lauriane Charles, 9 août 2024). La concentration des animaux dans de petits espaces cause des problèmes de blessures physiques comme des lésions ou des membres atrophiés (INRA, 2018). Pour les fauves, ils sont connus pour parcourir de nombreux kilomètres. Dans les petites cages dans lesquelles ils se retrouvent, il est impossible de satisfaire ce besoin (Peta France, sans date 13). Dans les zoos, les lions sont nourris avec de la nourriture facile à manger. Leur mâchoire n'a plus besoin d'être aussi forte. Tenir des animaux en captivité leur fait perdre leurs capacités naturelles. En cas de réinsertion, ils ne pourraient plus chasser leurs proies (Mr Mondialisation, 2022). Les orques et les dauphins ne parcourent pas la même distance que dans la nature. Il est très souvent remarqué que la nageoire dorsale des orques en captivité tombe. En effet, cette nageoire est composée de tissus fibreux qui lui confèrent les propriétés d'un muscle. Dans la nature, cette nageoire est stimulée par la pression que l'eau exerce sur elle. Cependant, en captivité, les orques restent à la surface et ne nagent que très peu. Cette nageoire dorsale tombe car elle est très peu stimulée (Violaine, 2020). Mais ce n'est pas la seule raison de son affaissement, l'hydratation joue également un rôle.

Les cétacés, pour survivre dans la nature, chassent. Dans les delphinariums, ce n'est pas le cas, ils sont nourris de poissons morts. Ces poissons sont congelés puis décongelés, ce qui leur fait pratiquement perdre tous les apports hydriques qui leur sont nécessaires. Pour combler ce manque d'hydratation, le personnel leur donne « des glaçons, des blocs de gélatine et ils les hydratent régulièrement grâce à une sonde. » (C'est Assez !, sans date 3). Pour combler toutes ces maladies et pour maintenir ces animaux en vie, les soigneurs et les vétérinaires utilisent ces poissons morts pour donner des médicaments comme des anxiolytiques, des anti-ulcères, des antibiotiques...

En ce qui concerne les cirques, il a été reconnu des cas de maltraitance animale (Peta France, sans date 13). Il n'est pas naturel pour eux de devoir sauter dans un cercle en feu ou de monter des marches. Les numéros imposés par les dresseurs aux animaux sauvages sont souvent enseignés par des méthodes violentes. Pour cela, divers outils

de torture peuvent être utilisés, tels que des décharges électriques, des coups de barre de fer, des coups de pied et des coups de cravache. Ainsi, l'envers des spectacles de cirque soulève des questions sur l'état physique et mental des animaux (Peta France, sans date 13).

De plus, lors des déplacements, il a été remarqué des signes de maltraitance (Mr Mondialisation, 2022). En effet, les animaux sont généralement traînés avec des chaînes accrochées à des colliers serrés autour du cou et sont équipés de muselières (Mr Mondialisation, 2022). Ce n'est pas dans l'habitude d'un animal sauvage de se rendre dans un chapiteau. Les dresseurs recourent à des méthodes contraignantes, qui peuvent être dangereuses pour les animaux, pour les y conduire (Mr Mondialisation, 2022).

B) L'état psychologique

L'état psychologique caractérisé dans le bien-être animal correspond à l'absence de peur et de détresse chez l'animal. Seulement, il a été observé que les animaux présents dans ces structures ont des comportements psychologiques différents de ceux observés dans leur habitat naturel (Peta France, sans date 13). Il est tout aussi important de prendre conscience que ces comportements sont observés et décrits par l'Homme et non retranscrits par l'animal lui-même (Institut National de la Recherche Agronomique, Septembre 2015).

Les animaux marins possèdent des capacités cognitives très développées mais également une conscience d'eux-mêmes et une capacité à ressentir des émotions. Les dauphins comme les orques se déplacent à plusieurs dans la nature, ils ont des liens sociaux très forts.

Les scientifiques ont démontré qu'une fois dans ces bassins, ces animaux ressentaient de la solitude et un ennui monstre. Dans un bassin, les dauphins, comme pour les orques, n'appartiennent pas forcément à la même famille. Leur langage et leur culture sont différents, ce qui augmente le stress déjà présent dans le bassin (La Dolphin Connection, sans date 9). Cela peut entraîner des comportements agressifs où les animaux vont s'attaquer entre eux. Les animaux sauvages vivent en troupeau, ils n'ont pas l'habitude de se retrouver éloignés de leurs compagnons. Dans les cirques, les animaux se retrouvent la plupart du temps seuls, en raison d'une cage trop petite pour en accueillir plusieurs, ou alors l'animal est le seul de son espèce. Les fauves, connus pour leur « dangerosité », sont encore plus contraints à rester enfermés (Peta France, sans date 13).

Dans ces espaces clos, les animaux sont très peu stimulés. Des troubles du comportement peuvent être remarqués malgré le fait qu'ils soient correctement traités. On peut remarquer une redondance de mouvements inhabituels en temps normal chez certains animaux (Code Animal, 2023). Ce manque de stimulation provoque des comportements anormaux, qu'on nomme les « stéréotypies ». Une stéréotypie est « une répétition fréquente, incontrôlée et parasitaire d'attitudes, de gestes, de paroles, observée dans certaines maladies du système nerveux » (CNRTL, sans date 5). Elle englobe aussi les comportements naturels que les animaux en captivité ne peuvent

pas faire, tels que chasser, creuser, courir, grimper... Des études ont montré que les fauves ne sont plus capables de chasser, car leurs mâchoires ont perdu de la puissance (Mr Mondialisation, 2022). Par exemple, dans les zoos, les carnivores déambulent inlassablement le long de leur enclos. Cela peut leur provoquer des problèmes physiques, comme l'apparition de troubles dentaires et des lésions physiques dues aux morsures et griffures auto-infligées chez certaines espèces (Code Animal, 2023). Quant aux dauphins et aux orques, ils vont grignoter les parois et les barrières qui les entourent, ce qui est néfaste pour leur dentition. Certains vont même se taper la tête contre le mur (Réseau Cétacés, sans date 16). Les troubles du comportement peuvent impacter la reproduction de ces espèces comme leurs interactions sociales (Code Animal, 2023).

Ces structures de divertissement utilisent le « dressage » ou le « Target training », qui est une méthode de renforcement positif utilisée pour enseigner des comportements spécifiques attendus par les dresseurs. Par exemple, les dresseurs vont inciter les dauphins à toucher avec leur museau une cible, ou les fauves à sauter dans un cerceau en feu. Ceci implique une contrainte pour les animaux et une obligation de bien faire pour être récompensé (Mr Mondialisation, 2022). À côté de son utilisation dans les spectacles, cette technique est surtout utilisée pour faciliter les soins vétérinaires en minimisant le stress et en évitant toute contrainte physique. Cette méthode permet de participer à la recherche sur ces espèces.

Les animaux en captivité ne sont pas seulement gênés par le manque d'espace, leur trouble comportemental provient également des sons émis aux alentours. Les animaux sont normalement habitués à vivre dans un lieu paisible où les sons sont naturels. Dans les zoos, le bruit assourdissant des touristes et des machines devient leur quotidien. Ces sons augmentent la vigilance et l'état d'éveil de l'animal jusqu'à devenir néfastes pour sa santé, puisque cela est une source de stress (Code Animal, 2023). De la même idée qu'avec le public, l'emplacement de chaque enclos est important, car un herbivore se trouvant à côté d'un carnivore serait en perpétuel stress. Afin de réduire les problèmes psychologiques des animaux, il faudrait réduire le volume sonore à proximité des animaux et également augmenter leur espace de déplacement. Un juste équilibre délicat à trouver, sachant que le public vient pour voir les animaux (Code Animal, 2023).

II- Les défis sociaux de la captivité animale

Les enjeux sociaux liés aux animaux en captivité engendrent des préoccupations éthiques sur leur bien-être et leurs droits.

Ces enjeux soulignent la nécessité de repenser l'utilisation des animaux dans des contextes tels que les cirques, les zoos, les delphinariums et les fermes où les conditions de vie peuvent être inappropriées.

La société exerce une pression croissante pour mettre fin à des pratiques jugées cruelles, incitant à réformer les lois concernant la détention d'animaux sauvages. Parallèlement, les cirques doivent faire face à un dilemme : préserver les traditions culturelles ou adapter le cirque pour mettre fin aux spectacles impliquant des animaux. Enfin, bien que ces établissements puissent jouer un rôle éducatif en sensibilisant le public à la faune, cela doit se faire sans compromettre le bien-être des animaux. L'équilibre entre éducation, tradition et protection des animaux est donc essentiel.

A) L'éthique

Une grande partie des établissements où les animaux sont maintenus en captivité est destinée aux divertissements humains. Ils sont utilisés par l'Homme pour réaliser des spectacles amusants et divertissants pour les visiteurs (Lechenault, 2018).

Les cirques soulèvent également des questions éthiques, notamment concernant l'utilisation d'animaux sauvages dans leurs spectacles. En effet, de nombreuses associations de défense des animaux lancent régulièrement des pétitions pour interdire la présence de ces animaux dans les cirques, et pour dénoncer la maltraitance animale en général. Des vétérinaires, de leur côté, appuient également ces revendications en exposant les risques et les souffrances que subissent ces animaux, tant sur le plan physique que psychologique (La Fondation Droit Animal, sans date 10) (30 millions d'amis, 2019).

Le débat entre la préservation des traditions culturelles et le respect des droits des animaux pose un véritable dilemme éthique. D'un côté, les cirques avec animaux font partie d'une longue tradition qui, pour certains, représente un patrimoine culturel et un art à protéger. Ces spectacles font appel à des siècles d'histoire et à un imaginaire populaire qui fascine de nombreux spectateurs. D'un autre côté, la société contemporaine accorde une importance croissante aux droits des animaux et à leur bien-être, considérant que ces pratiques ne sont plus acceptables au vu de l'évolution des mentalités et de la sensibilité envers les animaux (Maillard Ninon, 2017).

Le cirque est considéré comme « un spectacle populaire, mais qui vient réunir différentes catégories socio-professionnelles » (Lechenault, 2018). Il est souvent le premier spectacle des enfants. Son accessibilité lui permet d'être une attraction inclusive pour les petites villes qui ne possèdent pas de théâtre ou de zénith (Lechenault, 2018).

Ainsi, le cirque est un spectacle qui constitue une activité culturelle de notre patrimoine, une tradition visant à créer l'émerveillement et le rire, même si, en contrepartie, le traitement de l'animal est remis en question. Grâce à l'essor des réseaux sociaux, les

associations et les vétérinaires dévoilent les coulisses des cirques qui n'avaient jamais été montrées auparavant (Lechenault, 2018). 107 vétérinaires ont signé une tribune dans le journal Libération demandant l'interdiction de ce genre d'établissement. D'après l'Ifop, plus de la moitié (67 %) de la population française serait d'accord avec les vétérinaires et les associations de protection animale pour interdire les animaux sauvages dans les cirques (Lechenault, 2018).

Ainsi, la question se pose de savoir si les traditions culturelles doivent évoluer pour s'aligner avec les valeurs modernes, ou si l'art du cirque doit être préservé tel qu'il a été conçu, malgré les critiques sur les conditions de vie imposées aux animaux.

On soulève plusieurs types d'éthique : culturelle, sociale et touristique. En 2019, World Animal Protection a partagé le rapport Behind the Smile – The Multi-Billion Dollar Dolphin Entertainment Industry (« Derrière le sourire – l'industrie multimilliardaire des delphinariums »), où il expose la réalité derrière le sourire des dauphins et les impacts néfastes du tourisme lié aux cétacés. Dans ce rapport, l'incohérence des consommateurs vis-à-vis de leur point de vue sur ces structures est mise en avant. En effet, « 52 % d'entre eux estiment que les dauphins souffrent physiquement et émotionnellement en captivité et 80 % déclarent qu'ils préféreraient voir des dauphins en liberté » (Bastienschmitt Capucine, 2021). Cela n'empêche pas certains de venir admirer ces animaux si spectaculaires. En effet, le Marineland d'Antibes compte un peu plus de 800 000 visiteurs par an et, aux États-Unis, on compte 60 % des touristes qui se sont rendus dans un delphinarium. Il en est ressorti que la principale source de motivation pour visiter ces structures est « l'amour pour les dauphins ». Il y a également la fascination des enfants pour ces animaux majestueux qui entraîne une pression familiale, puis les recommandations des proches (Bachelard Nikita, 2020).

Les pratiques dans l'ensemble des fermes sont réglementées par le ministère de l'Agriculture qui fixe les valeurs et les objectifs dans le secteur primaire du vivant. L'une de ses trois missions est la veille sur la santé animale et végétale, mais aussi sur la qualité et la sécurité alimentaires (Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, 2016).

Ces notions sont liées. En effet, la corrélation entre le bien-être animal et la sécurité alimentaire est le cheminement débutant chez l'animal par un mal-être qui favorise une mauvaise santé et donc augmente les risques sanitaires pour les animaux et pour les humains consommateurs (Ève Seguin, 2002).

On peut citer la crise majeure de l'encéphalopathie spongiforme bovine, pouvant être causée par la farine animale donnée aux bovins. La science émet la possibilité d'une transmission à l'homme, même si elle reste très faible. Cette maladie pourrait être mortelle (Ève Seguin, 2002).

Dans ce cas, la santé de l'animal aurait directement un impact sur celle de l'homme. L'attention se porte sur tous les acteurs humains qui ont un rôle dans le contrôle. Le respect du bien-être et la traçabilité donnant l'information au consommateur permettent aux autorités sanitaires une meilleure compréhension en cas de défaillance (Ève Seguin, 2002).

La règle des 3R imaginée par les biologistes W.M.S. Russell et R.L. Burch en 1959 prend en considération l'éthique animale. Son principe est de remplacer l'utilisation

des animaux par des méthodes alternatives quand cela est possible. Il a également pour but de réduire le nombre d'animaux utilisés en optimisant les protocoles expérimentaux et de raffiner les techniques pour minimiser la souffrance et le stress des animaux. Pour chaque expérience, un comité éthique d'expérimentation animale est chargé de contrôler et d'approuver le protocole de recherche pour s'assurer qu'il respecte les normes. Ces comités vérifient également que les chercheurs ont exploré toutes les alternatives possibles avant d'utiliser des animaux (FC3R et Chaire Bien-être Animal, 11 juin 2024).

B) L'éducation

L'éducation à travers ces spectacles prend différentes tournures, comme le dépassement de soi en rendant l'impossible possible, ainsi que la découverte des écosystèmes et l'impact environnemental.

a) L'impossible devient possible.

Les milieux tels que les cirques sont aujourd'hui importants pour éduquer les enfants. En effet, ces espèces ne sont pas visibles partout, mais grâce aux cirques, nous pouvons les admirer.

Ces numéros offrent une expérience unique, qui rapproche les spectateurs de la nature de manière spectaculaire. Les dresseurs partagent avec leurs animaux une connexion profonde, basée sur la confiance et la complicité, et leurs numéros mettent en valeur l'agilité, l'intelligence et la beauté naturelle de ces espèces (Perrot Xavier, 2017).

Les animaux apportent une magie particulière au spectacle : voir des chevaux galoper en parfaite synchronisation, des perroquets colorés réaliser des figures aériennes, des tigres sauter dans des anneaux de feu, ou des éléphants démontrer leur puissance avec une grâce inattendue procure des émotions intenses. Ces performances permettent également de sensibiliser le public à la grandeur du monde animal (Perrot Xavier, 2017).

Les consommateurs disent des numéros de cirque que c'est de « l'art », qu'il y a beaucoup de travail. Ça leur rappelle leur enfance, donc la nostalgie de celle-ci. Un moment de rire et de surprise qui se manifeste grâce à des numéros uniques (Ancion Laurent, sans date 1).

Les cirques, depuis des siècles, fascinent et captivent les spectateurs en offrant des spectacles hauts en couleur, mêlant prouesses physiques et artistiques. Des numéros impressionnants, qu'il s'agisse d'acrobaties aériennes, de jonglage spectaculaire ou de prestations d'équilibristes, stimulent l'imagination des enfants et suscitent l'admiration des adultes. Ces performances nous transportent dans un monde où tout semble possible, et l'atmosphère mystérieuse des chapiteaux, avec leurs lumières et leurs musiques envoûtantes, ajoutent une dimension magique qui ravira les petits comme les grands (Perrot Xavier, 2017).

b) Un environnement à respecter

Planète Sauvage est un parc zoologique français possédant des dauphins dans leur « spectacle ». Ils cherchent à « sensibiliser les visiteurs aux menaces qui pèsent sur la faune sauvage » (Planète Sauvage, sans date 14). Ils se présentent comme acteurs de la protection de l'espèce en sensibilisant sur les dangers qui menacent les dauphins et les autres animaux. Durant leur démonstration, les dresseurs expliquent comment vit un dauphin dans son état naturel, ce qu'il mange, quels sont ses besoins... Leur but est de « faire découvrir la beauté et la richesse de la biodiversité, mais aussi les gestes du quotidien permettant de la protéger » (Planète Sauvage, sans date 14).

L'éducation dans les delphinariums est souvent présentée comme un moyen de sensibiliser le public à la biodiversité marine et aux enjeux de la conservation de ces cétacées. Ils permettent aux visiteurs d'observer ces animaux tout en captant l'intérêt du public pour promouvoir la protection de ces espèces marines.

Selon de récentes études, les parcs zoologiques permettent aux jeunes de se rendre compte du comportement animal et de faire attention à ces espèces précieuses, tant pour leur apparence majestueuse que pour leur rôle dans le monde. Les animaux enfermés dans ces enclos transmettent une émotion qui suscite l'intérêt des observateurs. Finalement, le zoo peut nous amener à nous engager pour la cause animale par l'attachement suscité envers ces animaux en captivité (AfdPZ, 2020).

Seulement, le zoo ne nous permet pas uniquement de prendre conscience qu'il faut protéger ces espèces. Il est également question d'apprendre aux jeunes comment chaque espèce fonctionne, c'est-à-dire quels sont leur mode de vie et les raisons pour lesquelles ils ont besoin d'être protégés (AFdPZ, 2020).

Le modèle de ferme pédagogique donne l'opportunité à tous de s'intéresser au mode de fonctionnement des fermes, à leurs habitants et à leurs modes de vie. Ses objectifs sont d'éveiller la curiosité sur le bien-être animal, sur le respect de l'environnement, sur la nature et son fonctionnement. C'est une manière de sensibiliser et d'intéresser les consommateurs aux enjeux que peuvent poser l'exploitation des animaux (Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France, janvier 2024).

C) La législation

La loi considère les animaux comme une entité indépendante possédant des droits.

Les mauvais traitements peuvent être sous forme de privation de nourriture ou d'eau, d'absence de soin quand cela est nécessaire, de l'utilisation de dispositifs d'entrave inadaptés, mais aussi d'un climat incompatible avec l'environnement naturel de l'animal (Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, 2016). Certains textes définissent ce qu'est la souffrance animale, comme la directive européenne n°98-58 qui protège les animaux des souffrances inutiles qui pourraient leur être infligées (Légifrance, 20 juillet 1998), l'article R214-63 qui encadre les conditions des animaux durant toute leur exploitation, de leur acheminement jusqu'à leur abattage, visant à minimiser leur mal-être.

Les mauvais traitements se déclinent en 4 degrés de responsabilité définis dans le code pénal : l'article R653-1 pour les atteintes involontaires à la vie ou l'intégrité des

animaux, l'article 654-3 pour les mauvais traitements envers les animaux, l'article R655-1 pour les atteintes volontaires à la vie d'un animal et l'article 521-1 pour les sévices graves ou actes de cruauté envers les animaux et leur abandon (Légifrance).

Dans les pires cas, les actes de cruauté sont considérés comme des délits et sont punis d'une peine de prison et d'une amende de 3000€ (Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, 2016).

a) Les cirques

Plusieurs lois récentes ou à venir encadrent désormais strictement l'utilisation d'animaux sauvages dans les établissements itinérants. En effet, depuis le 1er décembre 2023, l'acquisition et la reproduction de ces animaux y sont interdites, de même que les spectacles itinérants mettant en scène des ours et des loups. Par ailleurs, à compter du 1er décembre 2028, il sera également interdit de détenir des animaux sauvages dans ces établissements et d'en organiser des spectacles, marquant ainsi une avancée significative vers la protection de la faune sauvage en France. (Murigneux Léa, 2023) (Ministères territoires écologie logement, 2016)

b) Les delphinariums

La réglementation autour des delphinariums évolue constamment dans le monde, avec comme préoccupation principale le bien-être animal. En Europe, déjà certains pays se sont vus interdire les delphinariums. En effet, la Croatie comme la Slovénie ont interdit ces industries par la loi (Fondation 30 Millions d'amis, 2018). Il est strictement interdit dans leur pays de maintenir des cétacés à des fins commerciales. Si l'on prend l'exemple du Royaume-Uni, des restrictions ont été mises en place, ce qui rend pratiquement impossible l'exploitation des delphinariums, les obligeant à fermer (Fondation 30 Millions d'amis, 2018). Si l'on compare dans le monde entier, le Costa Rica, le Chili et l'Inde ont été les premiers à bannir ces structures de leur territoire (Fondation 30 Millions d'amis, 2018). Au Chili tout comme au Costa Rica, la capture et la captivité des cétacés ont été prohibées depuis 2005 (Fondation 30 Millions d'amis, 2018). En Inde, les dauphins sont reconnus comme des « personnes non humaines », ce qui interdit leur utilisation à des fins de divertissement (Fondation 30 Millions d'amis, 2018).

En France, la loi 2021-1539 du 30 novembre 2021 « visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes » (G, Alex, 2022) (Légifrance) a été votée par l'ensemble du Sénat pour lutter contre la maltraitance animale et la captivité d'animaux sauvages. Dans l'article L.413-12, il est précisé que « les spectacles incluant une participation de spécimens de cétacés et les contacts directs entre les cétacés et le public sont interdits, et cela à compter de la promulgation de la loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021. De plus, il est interdit de détenir en captivité ou de faire se reproduire en captivité des spécimens de cétacés, sauf au sein d'établissements mentionnés à l'article L. 413-1-1 ou dans le cadre de programmes scientifiques dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la protection de la nature. Celui-ci détermine les caractéristiques générales, les modalités de présentation du contenu des programmes scientifiques et les règles de

fonctionnement des établissements autorisés à détenir des spécimens vivants de cétacés » (République Française, 2021).

Pour résumer, la détention et la reproduction des cétacés dans les delphinariums, en France, sont réglementées. Elle interdit ces structures commerciales, mais les accepte si elles font partie de programmes scientifiques acceptés par l'État.

En interdisant l'activité de ces structures, cette loi n'a pour but d'envoyer tous ces cétacés dans des endroits où les conditions de vie sont plus déplorables. C'est pourquoi ils abordent le sujet de sanctuaires et de refuges où ces animaux seront maintenus en semi-captivité dans un endroit similaire à leur état naturel (République Française, 2021).

Par exemple, l'organisation Whale Sanctuary Project a mis en place un sanctuaire en Nouvelle-Écosse, au Canada. Ce sanctuaire de 40 hectares pourrait accueillir des cétacés maintenus en captivité et leur permettrait de vivre une vie en dehors des spectacles. L'association ONE VOICE et Whale Sanctuary Project souhaitent une collaboration avec le Marineland d'Antibes pour placer ses deux orques dans ce sanctuaire à la place d'une nouvelle vie en captivité au Japon (ONE VOICE, 2024).

c) Les parcs zoologiques

Les parcs animaliers doivent respecter une importante réglementation dont les normes sont imposées par l'Union Européenne et l'État français. La législation sur les animaux en captivité est en continuelle évolution (Balade-au-zoo.fr, 2024).

Pour limiter la dégradation de la biodiversité de notre monde, le cadre juridique a instauré des lois et des conventions pour protéger les animaux en général. La Convention sur la diversité biologique en 1992 vise à conserver l'espèce animale en protégeant des zones naturelles où les animaux vivent en harmonie avec l'écosystème sans la moindre intervention de l'Homme. Ces mesures de conservation permettent de maintenir un équilibre des populations animales. Des mesures de préservation sont également adoptées pour les zoos, avec la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel. Cette convention a initié une directive de l'Union européenne sur la détention des animaux sauvages, qui oblige les zoos depuis 1999 à jouer un rôle pédagogique vis-à-vis des jeunes en plus de leur mission de conservation des espèces sauvages. Ils sont donc conviés à réaliser des recherches scientifiques afin de mieux connaître les animaux. Ceci leur permettra d'expliquer le rôle et les comportements de chaque animal dans le monde et ainsi de protéger ces espèces en voie de disparition. Finalement, ces lois imposent aux parcs zoologiques un rôle de conservation, de bien-être et de protection des animaux en plus de la sécurité globale et de l'éducation du jeune public (Abogacía Española, 2021).

Pour renforcer les lois déjà existantes, le 25 mars 2004, un arrêté a été signé pour conformer les structures des zoos afin de respecter les animaux tout en permettant de continuer à les voir (Légifrance, République Française, 2004).

III- Les défis économiques de la captivité animale

Les enjeux économiques liés à la captivité des animaux sont divers. Les cirques, les zoos et les delphinariums représentent une source de revenus importante grâce à la vente de billets et aux activités associées. Elles attirent un large public et soutiennent l'économie locale. Cependant, les coûts d'entretien liés aux animaux, comme l'alimentation et les soins vétérinaires, peuvent engendrer de lourdes dépenses pour ces établissements.

Avec l'évolution des mentalités concernant le bien-être animal, ces structures doivent investir pour améliorer les conditions de vie des animaux, ce qui peut engendrer des dépenses supplémentaires. Ainsi, le destin de ces établissements dépendra de leur capacité à s'adapter au mode de pensée, en trouvant des alternatives au divertissement sans animaux. Ainsi, le défi économique consiste à équilibrer la rentabilité et le respect des droits des animaux tout en répondant aux exigences.

A) L'emploi

Les delphinariums, comme les zoos, offrent de nombreux emplois. En effet, pour gérer de telles structures, il est nécessaire d'avoir une équipe spécialisée dans chaque domaine. On retrouve l'équipe des soigneurs et des vétérinaires, indispensable pour assurer un suivi médical à tous ces animaux. On trouve également des métiers tels que vendeurs, cuisiniers, gérants de logements, et bien d'autres métiers liés à l'humain. Sans oublier les dresseurs, sans qui il n'y aurait pas de spectacles. On retrouve cet aspect pédagogique qu'ils souhaitent transmettre aux enfants, il est donc nécessaire d'avoir un personnel dédié à l'animation. Sans oublier tout le personnel administratif et commercial qui permet de faire vivre la structure et de promouvoir ces delphinariums et zoos par le marketing afin de maximiser les revenus. Il est nécessaire d'avoir un nombre important de personnes pour assurer le bon fonctionnement d'une telle structure. Par exemple, le zoo de Beauval, qui s'étend sur une superficie de 45 hectares, regroupe plus de 80 métiers différents, ce qui correspond à un total de 660 employés permanents, et, en haute saison, un total de 1360 personnes pour s'occuper de l'ensemble du parc (ZooParc de Beauval, 2024).

À l'inverse, la perte d'emploi est un défi important pour les dresseurs si l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques est instaurée. En effet, cette mesure impacte directement leur profession, et il devient essentiel de réfléchir à de nouvelles fonctions pour eux au sein des cirques. Aujourd'hui, certains cirques s'orientent déjà vers des numéros plus artistiques, en intégrant des éléments comme les nouvelles technologies et des performances humaines impressionnantes (Granger Boris, 2020).

Ainsi, bien que l'interdiction des animaux sauvages puisse entraîner une perte d'emploi pour les dresseurs, elle encourage également la création de spectacles innovants, ce qui peut générer de nouvelles opportunités d'emploi. En réinventant

leurs spectacles, les cirques peuvent non seulement conserver leur attrait, mais aussi contribuer à la création d'emplois dans des domaines comme la création numérique, la scénographie ou l'acrobatie, pour remplacer les numéros traditionnels avec des animaux (L4M.fr, sans date 8).

B) Le tourisme

Les circassiens dépendent des ventes de billets pour les spectacles qu'ils organisent, et la question de la captivité des animaux influence directement ces ventes. En effet, certains consommateurs, sensibles au bien-être animal, refusent de soutenir des spectacles impliquant des animaux sauvages et choisissent de boycotter ces cirques. À l'inverse, d'autres spectateurs tiennent à préserver l'image du cirque "traditionnel", où les numéros avec des animaux sauvages occupent une place importante (Ancion Laurent, sans date) (Perrot Xavier, 2017).

Les structures innovent pour attirer les consommateurs ; elles proposent de nouveaux spectacles, de nouvelles espèces, de nouvelles activités, telles que la tyrolienne audessus des animaux. Les parcs zoologiques, par exemple, sont qualifiés de lieux spectaculaires plus que de lieux de protection animale. Il est désormais possible de dormir dans des lodges à côté des animaux, qui sont parfois contraints de rester dans un petit espace pour être vus par les locataires. Les zoos sont même parfois utilisés pour des séminaires d'entreprises grâce à leur cadre exceptionnel et impressionnant. On peut y voir une forme de compétitivité entre les zoos, qui se diversifient et se modernisent dans un but purement économique plutôt que dans un but de conservation. Néanmoins, l'argent récolté permet aux zoos de mieux s'occuper des animaux. (Albert Laurence, 2018).

Par ailleurs, ces structures représentent de véritables attractions pour les villes, offrant aux habitants des activités divertissantes et parfois éducatives. Ces spectacles permettent aux villes de proposer des animations familiales, qu'il s'agisse de numéros avec ou sans animaux (Perrot Xavier, 2017). Les villes où sont installées ces structures ont tout intérêt à assurer leur bon fonctionnement. Elles sont sources d'une présence touristique qui dynamise la ville et constitue une source de revenus pour l'ensemble des structures commerciales environnantes : hôtels, restaurants... Les cirques apportent ainsi un moment de partage et de découverte pour les populations locales, répondant aux attentes de publics variés, sensibles aux traditions comme au bien-être animal (Ancion Laurent, sans date) (Perrot Xavier, 2017).

Admirer des animaux sauvages en « parfaite » harmonie avec l'homme est une attraction unique. C'est ce qui amène chaque année des milliers de visiteurs du monde entier. Selon WAP, « le tourisme de la faune sauvage génère chaque année environ 225 millions d'euros et constitue une source de revenus non négligeable pour les pays en développement » (Ambert Valentine, 2020).

D'autre part, les zoos ont un moyen bien spécifique pour attirer de nombreux visiteurs. Ils mettent en avant, dans leurs différents moyens de communication, les animaux sauvages, exotiques, et également les naissances du zoo (Laurence Albert (Les Echos), 2018). En effet, « Le zoo a bien changé. Fini le temps où une belle collection d'animaux exotiques suffisait à remplir les allées du ZooSafari. À l'aube de ses cinquante ans, le zoo s'inspire du modèle anglo-saxon tourné vers les loisirs », selon Thierry Duguet (directeur du zoo de Thoiry dans les Yvelines).

C) Le marché

a) Les coûts

Les coûts liés à l'entretien des animaux sauvages, tels que leur alimentation, les soins vétérinaires et leur transport, représentent des dépenses conséquentes pour les cirques (Cirk, 2013). Supprimer les animaux sauvages des spectacles permettrait donc de réduire significativement ces frais pour les circassiens, tout en contribuant au respect du bien-être animal. Sans ces coûts élevés, les cirques pourraient investir davantage dans d'autres aspects de leurs spectacles, comme les décors, la technologie ou le développement de nouveaux numéros créatifs. Cette évolution profiterait ainsi à la fois aux finances des cirques et à la qualité de vie des animaux, tout en répondant aux attentes d'un public de plus en plus sensible aux enjeux du bien-être animal (Euronews, 2023).

b) Le marché animal

Chaque année a lieu une chasse aux dauphins avec le "Dolphin Day" à Taiji (C'est assez !, 2016). Cette tradition perdure au Japon depuis des années dans la baie de Taiji, les associations la décrivent comme un massacre de dauphins. En effet, les associations comme « C'est assez ! » estiment qu'environ 22 000 dauphins seraient tués au Japon sur une période de 6 mois commençant le premier septembre (C'est assez !, 2016). Cette activité, bien qu'énormément critiquée par les associations et les militants de la protection animale, est légale au Japon. Le « Dolphin Day » est l'opportunité pour les pêcheurs de capturer les plus beaux spécimens de dauphins et de les revendre aux delphinariums. Le prix d'un dauphin captif dans le but de le dresser est d'environ 130 000 euros, voire plus (C'est assez !, 2016). Certains delphinariums ne « s'approvisionnent » pas de dauphins nés à l'état sauvage, mais de dauphins nés en captivité. Avant la loi 2021-1539 du 30 novembre 2021 (G. Alex, 2022) (Légifrance) sur la restriction de la reproduction des cétacés, une grande partie de ces dauphins étaient nés en captivité. En 2019, en France métropolitaine, on comptait 26 dauphins nés en captivité sur 32 (Ouest-France, 2019).

Selon l'organisation World Animal Protection, un dauphin en captivité rapporterait entre 400 000 dollars et 2 millions de dollars par an (Bachelard Nikita, 2020). Ce chiffre correspond à l'ensemble des activités proposées par les delphinariums en rapport avec les dauphins : les spectacles, les photos, les rencontres, les visites privilégiées...

IV- Les défis environnementaux et écologiques

Les enjeux environnementaux et écologiques liés à la captivité des animaux sont cruciaux et souvent interconnectés. D'une part, la détention d'animaux sauvages en captivité soulève des préoccupations concernant la conservation des espèces et la biodiversité.

D'autre part, l'exploitation d'animaux en captivité peut avoir des conséquences négatives sur les écosystèmes locaux, en favorisant la surexploitation des ressources naturelles nécessaires à leur entretien. Les besoins alimentaires et les soins vétérinaires des animaux captifs peuvent engendrer des pressions supplémentaires sur l'environnement, comme l'extraction excessive de ressources.

Enfin, la captivité limite souvent les opportunités d'éducation et de sensibilisation à la conservation de la faune. Les alternatives respectueuses de l'environnement, comme les sanctuaires pour animaux ou les projets de conservation, peuvent offrir des moyens plus durables d'éduquer le public sur la biodiversité tout en protégeant les habitats naturels. En fin de compte, les enjeux écologiques de la captivité des animaux nécessitent une réflexion approfondie sur la façon dont nous interagissons avec le monde naturel et sur nos responsabilités envers les espèces qui le peuplent.

Notre fascination pour les espèces exotiques a bouleversé l'équilibre de la sélection naturelle ainsi que les écosystèmes. À la fin du XXe siècle, l'Homme a pris conscience de la dégradation accélérée des milieux naturels et de la faune sauvage. Dans ce contexte, beaucoup de zoos sont devenus des conservatoires d'espèces menacées, s'orientant vers l'élevage d'espèces en voie d'extinction (Lechenault, 2018).

Dès à présent, les animaux sont en captivité non plus pour des raisons de contemplation, mais pour des raisons plus justes, telles que la conservation de la nature et des espèces ainsi que la sensibilisation de la société à l'importance de la biodiversité (Lechenault, 2018).

A) L'importation des animaux

La plupart des animaux sauvages présents dans les cirques en France ne sont pas originaires de ce pays. Leur présence dans les cirques s'explique par le fait que ces animaux sont généralement issus de programmes de reproduction en captivité. Pour limiter cette pratique, le gouvernement a interdit, depuis le 1er décembre 2023, la reproduction et l'acquisition de nouveaux animaux sauvages dans les cirques. Cette mesure permet aux cirques de continuer à utiliser les animaux qu'ils possèdent déjà pour leurs numéros actuels, tout en les incitant progressivement à modifier leurs spectacles à mesure que les animaux disparaîtront de leurs troupes (Planète Sauvage, sans date 15).

Historiquement, les dauphins et les orques dans les delphinariums provenaient de captures à l'état sauvage. Ces animaux étaient retirés de force de leur habitat naturel. À l'heure actuelle, la plupart des cétacés en captivité sont nés en captivité.

Le transport leur provoque un réel stress. Ils peuvent être transportés en avion-cargo pour de longs trajets internationaux ou par camions pour des distances plus courtes. Les transports sont organisés avec une grande prudence, mais n'empêchent pas les risques pour la santé des animaux.

Par exemple, les dauphins sont généralement transportés dans une civière suspendue dans l'eau, le tout placé dans un conteneur qui est ensuite chargé dans le moyen de transport adéquat (Longhi Lorraine, Philippe Agnel, 2019). Pour les orques, elles sont retirées de l'eau à l'aide d'une grue. Elles sont placées individuellement dans un bassin puis chargées dans un avion-cargo ou un camion (Garrel Julien, Lalli Audrey, 2024).

Les animaux dans les refuges proviennent uniquement de la reproduction en parcs zoologiques et non directement de la nature. Des échanges d'animaux sont effectués entre les parcs zoologiques européens principalement, afin de permettre un renouvellement génétique stable en évitant les problèmes de consanguinité. (Tonga Terre d'Accueil).

B) La réinsertion

Afin d'atténuer l'effondrement de la biodiversité, les zoos font prendre conscience de la destruction des habitats par leur propre existence, considérés comme des conservatoires d'espèces en voie de disparition. Cependant, la plupart des espèces en captivité ne sont pas menacées d'extinction. Ainsi, le statut de conservation des zoos est remis en question. L'existence des zoos est le signe de "mauvaises nouvelles", car nous n'aurions pas créé ces établissements si la biodiversité et les habitats naturels étaient conservés. Ces parcs sont donc des lieux de préservation d'espèces animales nécessaires. L'évolution des animaux se fait normalement de manière naturelle, leur développement dépend de leur environnement. Le cadre de vie artificiel des zoos modifie leurs comportements. La captivité risque de modifier leurs phénotypes, c'est-à-dire leurs caractères apparents. Pour éviter un changement trop prononcé chez les animaux en captivité, il est nécessaire de leur attribuer un suivi en continu (Tonga Terre d'Accueil).

De plus, la taille de la population animale dans les zoos est réduite. Malgré les échanges entre parcs, le nombre de reproducteurs sexuels est fluctuant et biaisé, on retrouve moins de mâles que de femelles, ce qui provoque un fort taux de consanguinité et cause des dérives génétiques pouvant aboutir à la disparition ou à la surreprésentation de certains caractères génétiques (Tonga Terre d'Accueil). Les zoos permettent de protéger certaines espèces, mais provoquent un déséquilibre de population (Tonga Terre d'Accueil).

En ce qui concerne les delphinariums, les dauphins et les orques maintenus en captivité ont été habitués à certaines conditions de vie très différentes de celles qu'ils connaissent à l'état sauvage. Certains d'entre eux n'ont même jamais connu cette vielà. Tout un processus est mis en place pour réhabituer ces animaux à vivre dans leur milieu naturel; s'ils ne sont pas réhabilités, ils auraient très peu de chances de survie. En effet, dans les delphinariums, les animaux ne chassent plus ; ils sont nourris de poissons morts (Verdière Audrey, 2017). Une dépendance à l'homme est construite et doit être « déconstruite ». Leur sonar, pour la plupart, a été mis en sourdine. Si on réunit toutes ces conditions, ces animaux ne tiendraient pas longtemps en vie dans l'océan. « La réhabilitation consiste à habituer de nouveau l'animal à son milieu naturel. Pour cela, il est important de leur apprendre à se passer de l'homme, à se nourrir et se débrouiller seuls, pour ainsi réintégrer l'océan » (Verdière Audrey, 2017). La première étape de leur réhabilitation est une évaluation de leur santé physique et mentale pour connaître leurs chances de survie dans la nature. Pour que l'adaptation se fasse au mieux, les animaux ne sont pas directement placés dans l'océan ; des sanctuaires comme le Whale Sanctuary Project et des enclos fermés dans la mer ont été créés pour faciliter la réinsertion des cétacés dans l'océan (ONE VOICE, 2024). L'exemple de Tom et Misha, deux dauphins relâchés dans la nature après plusieurs années en captivité, a été un réel succès. En seulement 48 heures, ils se seraient intégrés dans un banc de dauphins, auraient parcouru plus de 100 km et auraient commencé à chasser. Une preuve que la réhabilitation peut fonctionner (Watson Ivan, 2012). Cependant, elle ne peut pas s'appliquer à l'ensemble des cétacés nés et élevés en captivité, qui ont développé une dépendance alimentaire et des troubles du comportement trop élevés.

Par ailleurs, les animaux encore présents dans les cirques seront normalement interdits d'ici le 1er décembre 2028 (Ministère des Territoires, Écologie et Logement, 2016). Mais alors, que deviendront-ils? Des associations tentent de les récupérer avec l'espoir de les réhabiliter dans leur habitat naturel. Cependant, cette démarche s'avère complexe, car la majorité de ces animaux n'ont connu que la captivité. Ils n'ont plus besoin d'être aux aguets, c'est-à-dire en permanence attentifs. Leur nutrition est souvent inadaptée, et une perte de leur instinct de survie et de chasseur est observée par les scientifiques (Tonga Terre d'Accueil). Ils n'ont pas appris à chasser, par exemple, et, comme évoqué plus tôt, la captivité a souvent altéré leur condition physique. Chez les tigres, par exemple, la puissance de la mâchoire peut être diminuée, ce qui rend la chasse et l'alimentation autonomes difficiles (Mr Mondialisation, 2022).

Les associations cherchent à trouver des solutions pour ramener ces animaux à un mode de vie plus naturel tout en préservant les conditions de leur survie. Cet état de fait implique des programmes d'adaptation tels que des refuges semi-libresou des sanctuaires qui accueillent les animaux dans un environnement plus conforme à leur milieu naturel (Quatre Pattes, 2021).

C) L'impact écologique

Le mode de transport des cirques itinérants et le déplacement d'animaux génèrent une empreinte carbone importante : ils se déplacent avec des camions et autres dispositifs de transport qui participent aux émissions de gaz à effet de serre. Il faut trouver des solutions durables pour réduire cet impact environnemental ; certains cirques parviennent à présenter des spectacles sans animaux par le biais de techniques modernes qui permettent de mettre au point des solutions mieux respectueuses de l'environnement sans sacrifier la magie du cirque (Demil B., Lecoq Xavier, Warnier Vanessa, 2024).

Dans les modèles industriels d'élevage actuels, l'émission de gaz à effet de serre est une problématique souvent évoquée, représentant environ 14,5 % des émissions mondiales (Greenpeace, 2017). Pour nourrir les animaux à l'échelle industrielle, les volumes de production alimentaire doivent être importants. Par conséquent, la production cause la pollution des sols et de la nourriture des animaux. Leur alimentation est responsable d'un rejet de 42 % d'émissions de GES dans les élevages. Les bovins sont sujets à en rejeter une quantité plus importante que les autres animaux et, en conséquence, produisent 60 % des GES sur la globalité des élevages en Europe (INRA, 2016). Cependant, les élevages permettent également à la biodiversité de se développer si la production maintient les espaces végétaux où la nature peut œuvrer (INRA, 2016).

V- Les recherches scientifiques et les alternatives à la captivité

A) Les recherches scientifiques

Les chercheurs des delphinariums sont missionnés pour comprendre au mieux leur comportement, leur intelligence, leur communication et leur physiologie. Étudier ces espèces permettrait de surveiller leur santé et de limiter les impacts des activités humaines, comme la pollution, la pêche et le réchauffement climatique sur ces espèces. Par exemple, l'organisation WWF collabore avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) pour « lutter contre la pêche accidentelle des grands vertébrés marins en Guyane » (WWF, sans date 17). En France, depuis 2016, le nombre de dauphins capturés accidentellement s'estime à 7800 sur les quatre dernières années dans le golfe de Gascogne (Observatoire Pelagis, 2019).

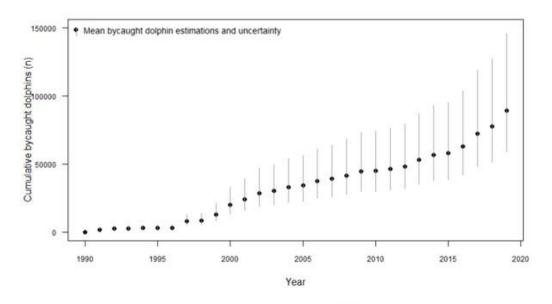


Figure 4: Effectifs cumulés entre janvier 1990 et avril 2019 des captures accidentelles de dauphins communs le long des côtes du golfe de Gascogne.

(l'Observatoire Pelagis, 2019)

Pour comprendre les animaux, des recherches sont menées par des parcs zoologiques en collaboration avec des centres de recherche. Ce partenariat permet aux chercheurs d'avoir facilement accès à des animaux en voie de disparition, grâce à la proximité que les zoos offrent avec les animaux. Il est difficile pour un chercheur d'étudier une espèce peu représentée dans le monde, car ces espèces sont évidemment peu nombreuses, mais surtout parce qu'elles ne se laissent pas facilement approcher par l'Homme. Ainsi, cette collaboration permet de tester différentes mesures avec divers outils et, finalement, de collecter des données pour comprendre et ensuite protéger les animaux. Les données issues des tests seront classifiées pour, par la suite, observer les différentes évolutions des animaux en captivité et faire un parallèle avec les espèces sauvages. Même s'il est difficile d'étudier les animaux dans leur habitat naturel, des données sont tout de même récoltées (Zoo les 3 Vallées, 2020).

Les mesures de conservation impliquent de faire des recherches sur les animaux dans leur globalité, ce qui apportera des connaissances utiles pour la protection animale. La compréhension des capacités sensorielles des animaux permet de mieux comprendre leur adaptation dans un environnement modifié, voire pollué par les activités humaines. « L'appréhension des capacités sensorielles est en effet essentielle pour améliorer la reproduction des espèces menacées, réduire les collisions avec les dispositifs anthropiques (éoliennes, lignes électriques, vitres) ou encore éviter des poisons mortels (comme le diclofénac pour les vautours) » (EAZA). Par exemple, la capacité visuelle des rapaces au sein des parcs zoologiques est un enjeu majeur afin de comprendre pourquoi le taux de collision avec les parcs éoliens

est si élevé. De même, la compréhension des capacités olfactives des espèces est également essentielle pour le succès des programmes de protection et de réintroduction (Zoo les 3 Vallées, 2020).

L'une des recherches les plus importantes pour les zoos porte sur la psychologie animale, l'étude de leur comportement. Les recherches sur les animaux dans différents lieux permettent de tirer des conclusions sur ces questions cruciales (Zoo les 3 Vallées, 2020). « En apprenant et en observant le mode de vie des animaux, le zoo-parc des félins, les 3 Vallées, contribue à leur préservation en mettant en place tout ce qui aide à la reproduction des animaux sauvages et à leur santé » (Zoo les 3 Vallées, 2020). En conséquence, le thème des recherches menées dans les zoos relève de la reproduction assistée, de la nutrition, du traitement des maladies et du suivi des animaux dans leurs habitats (Zoo les 3 Vallées, 2020).

Des études récentes sur le bien-être mettent en avant le lien potentiel entre les émotions et les changements de comportement sur le long terme des animaux. Le ministère de l'Agriculture met en avant ces recherches et évoque des techniques d'abattage moins stressantes et moins brutales pour l'animal. La dimension sociale, qui permet à l'animal de se sentir mieux, est également importante (Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, 2016).

Dans les laboratoires, on utilise des animaux pour les expériences, notamment des souris, des rats et des primates, afin d'étudier la physiologie, les effets des pathogènes et la réponse aux traitements dans un organisme entier. Ces mammifères ont des similarités biologiques avec les humains, ce qui explique leur usage dans les expériences ayant permis des avancées scientifiques, notamment dans la recherche de vaccins contre l'hépatite B et la polio (INERIS, 2023).

Malgré son utilité scientifique, la captivité des animaux en laboratoire est vivement contestée, notamment pour des raisons éthiques et des limitations scientifiques. Certaines alternatives, comme les simulations informatiques et la génération de cellules in vitro, tendent à se développer. Cependant, ces techniques sont pour l'instant moins efficaces que des tests réels sur les animaux, car certains problèmes, comme le repliement des protéines et la simulation de nouvelles structures moléculaires, demandent une énorme puissance de calcul et des algorithmes encore inexistants (INERIS, 2023).

B) Les alternatives

a) Un dauphin robot

Edge Innovations est une entreprise américaine connue pour la conception de robots animatroniques pour des films et des parcs d'attractions (GIY, 2023). Un robot animatronique est « une créature de forme animale ou humaine, robotisée ou animée mécaniquement » (Larousse Éditions, sans date 11). En 2020, l'entreprise a créé un robot dauphin ultra réaliste destiné à remplacer les dauphins dans les delphinariums. Il est équipé de différents capteurs qui lui permettent de « réagir à son environnement et aux personnes qui l'entourent » (GIY, 2023). Ce dauphin représente une alternative plus écologique et respectueuse de l'environnement.

b) La réalité virtuelle

La réalité virtuelle est, d'après les associations, une alternative aux delphinariums traditionnels. Elle permettrait d'offrir une expérience immersive avec les dauphins et les orques sans les maintenir en captivité. Par exemple, la technologie Dolphin Connection VR permettrait d'immerger les utilisateurs dans l'océan afin d'observer des dauphins, mais également de nombreuses espèces marines, créant ainsi « un véritable écosystème marin » (Poseidia Chris, 2022). Cette technologie fonctionne avec un casque de réalité virtuelle et des manettes sans fil et a déjà été présentée en juin 2022 (Poseidia Chris, 2022).

Conclusion

La captivité animale est au centre d'un débat animé, où plusieurs acteurs s'opposent et défendent leurs points de vue. D'un côté, les établissements comme les zoos, les cirques, les delphinariums et les fermes pédagogiques mettent en avant leur rôle dans la sensibilisation, la conservation des espèces et l'éducation. Dans ces structures, la captivité permet au public de mieux comprendre les animaux et comment protéger la biodiversité. Les scientifiques qui travaillent dans ces espaces affirment que les recherches sur ces animaux permettent d'améliorer leur bien-être et de mieux les comprendre.

Cependant, cette vision est critiquée par des associations de défense des animaux, des vétérinaires et des militants qui voient la captivité comme une atteinte à la liberté et au bien-être animal. Pour eux, même si la captivité vise à protéger ou éduquer, elle engendre souvent de la souffrance. Ils dénoncent les conditions de vie des animaux, comme la taille des enclos et des bassins qui leur provoquent du stress et l'apparition de stéréotypies comme l'automutilation des fauves dans les zoos...

Au-delà du bien-être animal, des enjeux économiques et sociaux s'ajoutent à ce débat. Les structures de captivité génèrent des emplois et stimulent le tourisme local, ce qui peut freiner la fermeture de ces structures. De plus, les cirques et les delphinariums doivent faire face à une pression croissante de la société, ce qui remet en question la présence de ces spectacles dans ces structures.

En conclusion, la controverse autour de la captivité animale oppose donc des acteurs aux intérêts divers et soulève des enjeux éthiques, économiques et éducatifs complexes. La question de savoir si ces structures doivent évoluer pour mieux respecter le bien-être animal ou disparaître au profit d'alternatives plus respectueuses reste ouverte et reflète un profond changement dans notre rapport aux animaux.

Bibliographie

30 millions d'amis. 2019. « Des vétérinaires français s'engagent pour les cirques sans animaux sauvages ». Consulté 6 novembre 2024 (https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/16830-des-veterinaires-francais-sengagent-pour-les-cirques-sans-animaux-sauvages/, https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/16830-des-veterinaires-francais-sengagent-pour-les-cirques-sans-animaux-sauvages/).

Abogacía Española. 2021. « Régime juridique des zoos : les objectifs de conservation, de recherche, de sécurité et de bien-être animal sont-ils atteints ? » Abogacía Española. Consulté 10 novembre 2024 (https://www.abogacia.es/fr/publicaciones/blogs/blog-de-derecho-de-los-animales/regimen-legal-de-los-parques-zoologicos-se-cumplen-los-objetivos-de-conservacion-investigacion-seguridad-y-bienestar-animal/).

Albert, Laurence. 2018. « Les zoos français dans la course à l'investissement ». Les Echos. Consulté 6 novembre 2024 (https://www.lesechos.fr/2018/07/les-zoos-français-dans-la-course-a-linvestissement-997911).

Ambert, Valentine. 2020. « Tourisme animalier : les dérives d'un marché mondial ». Youmatter. Consulté 7 novembre 2024 (https://youmatter.world/fr/categorie-environnement/tourisme-animalier-derives-respect-bien-etre/).

Ancion, Laurent. sans date 1. « C'est quoi le Cirque pour vous ? » C!RQ en capitale. Consulté 6 novembre 2024 (https://cirqencapitale.be/article/cest-quoi-le-cirque-pour-vous/).

ANSES. 2018. « Le bien-être animal en 8 questions ». Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Consulté 6 novembre 2024 (https://www.anses.fr/fr/content/l%E2%80%99anses-propose-une-d%C3%A9finition-du-bien-%C3%AAtre-animal-et-d%C3%A9finit-le-socle-de-sestravaux-de-1).

Bachelard, Nikita. 2020. « L'industrie mondiale des delphinariums se porte bien ». La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences. Consulté 7 novembre 2024 (https://www.fondation-droit-animal.org/104-industrie-mondiale-des-delphinariums-se-porte-bien/).

Balade-au-zoo.fr. 2024. « Réglementation appliquée aux zoos de France ». Balade-au-zoo.fr : les bonnes infos sur les parcs animaliers. Consulté 10 novembre 2024 (https://www.balade-au-zoo.fr/les-coulisses-dun-zoo/reglementation-animaux-zoo/).

BARTHE, Sandrine. 2010. « LA RÉHABILITATION DES ANIMAUX DE LABORATOIRE ».

Bastienschmitt Capucine. 2021. « Delphinariums : Derrière les sauts et les paillettes, une insupportable réalité ». Combat. Consulté 7 novembre 2024 (https://combatlemedia.com/2021/10/13/delphinariums-derriere-les-sauts-et-les-paillettes-une-insupportable-realite/).

C'est Assez ! 2016. « Taiji Au Japon: L'Enfer Des Dauphins – C'est assez ». Consulté 7 novembre 2024 (https://www.cestassez.fr/2016/02/07/taiji-au-japon-lenfer-des-dauphins/).

C'est assez! 2021. « LA CRUAUTÉ DE LA PRIVATION SENSORIELLE – C'est assez ». Consulté 7 novembre 2024 (https://www.cestassez.fr/2021/11/08/la-cruaute-de-la-privation-sensorielle-2/).

C'est Assez! sans date 2. « Delphinariums – C'est assez ». Consulté 7 novembre 2024 (https://www.cestassez.fr/delphinariums-2/).

C'est Assez! sans date 3. « Delphinariums – C'est assez ». Consulté 7 novembre 2024 (https://www.cestassez.fr/delphinariums-2/).

C'est assez! sans date 4. « Un peu de maths – C'est assez ». Consulté 7 novembre 2024 (https://www.cestassez.fr/2016/06/01/un-peu-de-maths/).

Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France. 2024. « MONTER UNE FERME PÉDAGOGIQUE ». Consulté 6 novembre 2024 (https://idf.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Ile-de-France/160_Inst-IDF/3-

_Produire_et_innover/Documents/2024_PRDAR_FicheOutil_AU_Monter-une-ferme-pedagogique_V1.pdf).

Charles, Lauriane. 2024. « Appel pour un moratoire sur les fermes-usines de saumons en France ». La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences. Consulté 7 novembre 2024 (https://www.fondation-droit-animal.org/121-appel-pour-un-moratoire-sur-les-fermes-usines-de-saumons-en-france/).

cirk75. 2013. « Le coût des repas des animaux dans les cirques ». Le bloc-notes de cirk75. Consulté 6 novembre 2024 (http://www.cirk75gmkg.com/article-le-cout-des-repas-des-animaux-dans-les-cirques-118539634.html).

CNRTL. sans date 5. « STÉRÉOTYPIE : Définition de STÉRÉOTYPIE ». Consulté 7 novembre 2024 (https://www.cnrtl.fr/definition/st%C3%A9r%C3%A9otypie).

Code Animal. 2023. « Les animaux malades de la captivité : Les problèmes comportementaux dans les zoos ». Code animal. Consulté 10 novembre 2024 (https://www.code-animal.com/stereotypies-animaux-zoo/).

Daniel Filion Président, Éduchateur inc. 2019. « La question éthique des zoos - Éduchateur - les spécialistes du comportement du chat ». La question éthique des zoos. Consulté 6 novembre 2024 (https://educhateur.com/ethique-zoo/).

Demil B., Lecocq Xavier, Warnier Vanessa, B., Xavier Lecocq, et Vanessa Warnier. 2024. « Cité Naturelle et régimes de justification dans l'Anthropocène. Une analyse à partir de la controverse sur les animaux dans les cirques ». Revue Française de Gestion.

EFSA. 2023. « Animal Welfare | EFSA ». Consulté 5 novembre 2024 (https://www.efsa.europa.eu/en/topics/topic/animal-welfare).

Elodie Martinie-Cousty et Joëlle Prévot-Madère. 2017. « Les fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi ». Consulté 17 octobre 2024 (https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_15_fermes_aquacoles.pd f).

Espace Zoologique St Martin la Plaine. 2024. « D'où viennent les animaux ? | Espace Zoologique de Saint Martin la Plaine ». Consulté 6 novembre 2024

(https://www.espace-zoologique.com/d-ou-viennent-les-animaux-des-parcs-zoologiques.html).

Euronews. 2023. « En Allemagne, un cirque remplace les animaux par des hologrammes ». euronews. Consulté 6 novembre 2024 (https://fr.euronews.com/green/2023/09/11/en-allemagne-un-cirque-remplace-les-animaux-par-des-hologrammes).

FC3R et Chaire bien-être animal. 2024. « Bien-être animal et expérimentation - Le principe des 3R - Chaire bien-être animal ». Consulté 7 novembre 2024 (https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/bien-etre-animal-et-experimentation-le-principe-des-3r/).

Fondation 30 Millions d'amis. 2018. « Delphinariums : ces pays qui ont eu le courage de les bannir ». Consulté 2 novembre 2024 (https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/14194-delphinariums-ces-pays-qui-ont-eu-le-courage-de-les-bannir/,

https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/14194-delphinariums-ces-pays-qui-ont-eu-le-courage-de-les-bannir/).

Fondation 30 Millions d'amis. s. d. « Sondage exclusif : le bien-être animal, un thème majeur pour la Présidentielle 2022 ». Consulté 8 novembre 2024 (https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/21941-sondage-exclusif-le-bien-etre-animal-un-theme-majeur-pour-la-presidentielle-2022/,

https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/21941-sondage-exclusif-le-bien-etreanimal-un-theme-majeur-pour-la-presidentielle-2022/).

G, Alex. 2022. « Loi sur la maltraitance animale et cétacés captifs ». Groupe de Recherche sur les Cétacés. Consulté 7 novembre 2024 (https://www.cetaces.org/loi-sur-la-maltraitance-animale-et-cetaces-captifs/).

Garrel Julien, Lalli Audrey. 2024. « VIDÉO - Orques d'Antibes : un transfert hors norme se prépare ». TF1 INFO. Consulté 7 novembre 2024 (https://www.tf1info.fr/environnement-ecologie/video-tf1-orques-d-antibes-untransfert-hors-norme-se-prepare-vers-le-japon-redoute-one-voice-2282462.html).

GIY. 2023. « Le robot dauphin d'Edge Innovation transforme les delphinariums. » Green is you. Consulté 8 novembre 2024 (https://www.greenisyou.com/post/le-robot-dauphin-d-edge-innovation-transforme-les-delphinariums).

Granger, Boris. 2020. « Fin de la faune sauvage dans les cirques itinérants : "une annonce brutale" pour les dresseurs picards ». France 3 Hauts-de-France. Consulté 6 novembre 2024 (https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/oise/beauvais/fin-faune-sauvage-cirques-itinerants-annonce-brutale-dresseurs-picards-1879148.html).

Greenpeace. 2023. « ÉLEVAGE EN FRANCE : DES FERMES, PAS DES USINES ! » Consulté 17 octobre 2024 (https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2023/05/DP_FU_national_0523-1.pdf).

Guyomard Sandra. 2004. « abecedaire.pdf ». Consulté 7 novembre 2024 (https://www.reseaucetaces.fr/wp-content/uploads/pdf/abecedaire.pdf).

Hercule Emylie. 2024. « Histoire des fermes pédagogiques ». La ferme des 3 ailes. Consulté 8 novembre 2024 (https://www.lafermedes3ailes.com/histoire-des-fermes-p%C3%A9dagogiques).

INERIS. 2023. « 2023_Note_Méthodes_alternatives_expérimentation_animale _etat_des_lieux_enjeux_v22janvier2024 ». Consulté 6 novembre 2024 (https://www.ineris.fr/sites/ineris.fr/files/contribution/Documents/2023_Note_M%C3% A9thodes_alternatives_exp%C3%A9rimentation_animale%20_etat_des_lieux_enjeux_v22janvier2024.pdf).

INRA. 2015. « Avis 7 sur le Bien-être des animaux d'élevage ».

INRA. 2016. « RÔLES, IMPACTS ET SERVICES ISSUS DES ELEVAGES ». Consulté 7 novembre 2024 (https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/esco-elevage-eu-resume-francais-maj-12janv.doc.pdf).

INRA. 2018. « BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE ». Consulté 6 novembre 2024 (https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/science-et-elus-no2-bien-etre-animal.pdf).

Pascal Jacob *Archaos*, Martine Maleval. sans date 6. « petite-histoire-des-arts-ducirque-2018.pdf ». Consulté 8 novembre 2024 (https://www.archaos.fr/media/pages/ressources-pedagogiques/73c0434195-1627052181/petite-histoire-des-arts-du-cirque-2018.pdf).

Jacquet, Stéphan. 2017. « C'EST ASSEZ! UN PLAIDOYER CONTRE LA CAPTIVITÉ DES MAMMIFÈRES MARINS ».

Josmose. sans date 7. « L'impact du Chlore sur votre santé ». Consulté 7 novembre 2024 (https://www.josmose.fr/blog/127-limpact-du-chlore-sur-votre-sante).

L4M.fr. sans date 8. « Dossier Les Métiers du cirques , offres d'emploi Hauts-de-France, Normandie, Bretagne... » Consulté 6 novembre 2024 (https://www.l4m.fr/emag/dossier/carrieres-7/les-metiers-cirques-4751).

La Dolphin Connection. sans date 9. « Ce que vous devez savoir sur les delphinariums ». La Dolphin Connection. Consulté 7 novembre 2024 (https://www.ladolphinconnection.com/ce-que-vous-devez-savoir-sur-les-delphinariums/).

La fondation droit animal. sans date 10. « Cirques ». La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences. Consulté 6 novembre 2024 (https://www.fondation-droit-animal.org/nos-combats/animaux-de-divertissement/cirques/).

Larousse, Éditions. sans date 11. « Définitions : animatronique - Dictionnaire de français Larousse ». Consulté 8 novembre 2024 (https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/animatronique/10911048).

l'EAZA – Association Européenne des Zoos et Aquariums. 2024. « La Recherche | AFdPZ ». Recherche. Consulté 6 novembre 2024 (https://afdpz.org/la-recherche/).

Lechenault, Marta. 2018. « Problématique de la faune sauvage captive : entre le divertissement et l'éthique de leur utilisation ». Mémoire 1(1):87.

Légifrance. 1998. Directive Européenne n°98-58 du 20 juillet 1998 9858 CE DU CONSEIL DU 20-07-1998 CONCERNANT LA PROTECTION DES ANIMAUX DANS LES ELEVAGES.

Légifrance. 2024. « Article R214-63 - Code rural et de la pêche maritime - Légifrance ». Consulté 7 novembre 2024 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000026139266).

Longhi Lorraine, Philippe Agnel. 2019. « The dolphins at Dolphinaris will be moved to new homes soon. How will the move affect them? » The Republic | azcentral.com. Consulté 7 novembre 2024 (https://www.azcentral.com/story/news/local/scottsdale/2019/02/15/have-dolphins-been-moved-yet-from-scottsdale-dolphinaris-arizona/2875463002/).

Louis Schweitzer, président de la LFDA. 2024. « La LFDA sur la conscience animale dans "Le Monde" - La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences ». La LFDA sur la conscience animale dans « Le Monde ». Consulté 6 novembre 2024 (https://www.fondation-droit-animal.org/la-lfda-sur-la-conscience-animale-dans-le-monde/).

Maillard, Ninon. 2017. « L'animal au cirque. Communion civique et divertissement collectif autour de l'asservissement et de la mort animale ». Revue semestrielle de droit animalier (2):191. doi: 10.3406/befar.1981.1209).

Mamut, Clara Little. 2017. « Évaluation du bien-être des animaux de parc zoologiques : indicateurs basés sur les animaux ». Awec. Consulté 6 novembre 2024 (https://awecadvisors.org/fr/animaux-sauvages/evaluation-du-bien-etre-des-animaux-de-parc-zoologiques-indicateurs-bases-sur-les-animaux/).

Michaels, Nastasia. 2023. « La mort par le froid : c'est le triste sort qui attend les animaux dans la première ferme d'élevage de poulpes ». Geo.fr. Consulté 3 octobre 2024 (https://www.geo.fr/animaux/la-mort-par-le-froid-cest-le-triste-sort-qui-attend-les-animaux-dans-la-première-ferme-delevage-de-poulpes-213887).

Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. 2016. « Bienêtre des animaux d'élevage : quelles sont les règles en vigueur? » Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. Consulté 8 novembre 2024 (https://agriculture.gouv.fr/bien-etre-des-animaux-delevage-quelles-sont-les-reglesen-vigueur).

Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. 2016. « Retrouvez les principales missions du ministère de l'agriculture ». Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. Consulté 5 novembre 2024 (https://agriculture.gouv.fr/retrouvez-les-principales-missions-du-ministere-de-lagriculture).

Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. 2019. « Bienêtre animal : la réglementation qui encadre l'élevage et les contrôles officiels ». Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. Consulté 5 novembre 2024 (https://agriculture.gouv.fr/bien-etre-animal-la-reglementation-quiencadre-lelevage-et-les-controles-officiels). Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. 2024. « Animaux utilisés à des fins scientifiques ». Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. Consulté 17 octobre 2024 (https://agriculture.gouv.fr/animaux-utilises-des-fins-scientifiques).

Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. 2024. « Le bien-être animal, qu'est-ce que c'est? » Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. Consulté 5 novembre 2024 (https://agriculture.gouv.fr/le-bien-etre-animal-quest-ce-que-cest).

Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. 2024. « Les acteurs du bien-être animal ». Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. Consulté 5 novembre 2024 (https://agriculture.gouv.fr/les-acteurs-du-bien-etre-animal).

Ministères territoires écologie logement. 2016. « Faune sauvage captive ». Consulté 6 novembre 2024 (https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/faune-sauvage-captive).

Morant et Chatelet, Alix et Claire. 2022. « Circus_Science_3.pdf ». Consulté 6 novembre 2024 (https://www.pulm.fr/media/wysiwyg/documents/Circus_Science_3.pdf).

Mr Mondialisation. 2022. « La souffrance des animaux en captivité enfin reconnue ». Consulté 6 novembre 2024 (https://mrmondialisation.org/la-souffrance-des-animaux-en-captivite-enfin-reconnue/).

Murigneux, Léa. 2023. « Les particularités de la jurisprudence administrative clermontoise en matière de composantes de l'ordre public - L'affaire des cirques avec animaux sauvages ». La Revue du Centre Michel de l'Hospital [édition électronique] (n° 26).

NatGeoFrance. 2018. « Les fermes de tigres continuent d'alimenter le commerce illégal ». National Geographic. Consulté 10 octobre 2024 (https://www.nationalgeographic.fr/animaux/exclusif-les-fermes-de-tigres-continuent-dalimenter-le-commerce-illegal).

Observatoire PELAGIS. 2019. « ByCatch_Rapport_CAPECET_DEB_2019.pdf ». Consulté 5 novembre 2024 (https://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/wp-content/uploads/2021/04/ByCatch_Rapport_CAPECET_DEB_2019.pdf).

Okach, Claire. sans date 12. « Histoire du cirque ».

ONE VOICE. 2024. « One Voice et le Whale Sanctuary Project proposent une collaboration avec le Marineland d'Antibes pour placer les trois orques dans un sanctuaire ». One Voice. Consulté 8 novembre 2024 (https://one-voice.fr/news/one-voice-et-le-whale-sanctuary-project-proposent-une-collaboration-avec-le-marineland-dantibes-pour-placer-les-trois-orques-dans-un-sanctuaire/).

Ouest France. « Animaux en captivité : souffrance évidente ou solution de préservation ? » Consulté 6 novembre 2024 (https://lemagdesanimaux.ouest-france.fr/article-127-animaux-en-captivite-souffrance-evidente-ou-solution-preservation.html).

Ouest-France. 2019. « Plus de 3 000 dauphins vivent en captivité dans des parcs de loisirs ». Ouest-France.fr. Consulté 7 novembre 2024 (https://www.ouest-france.fr/sciences/animaux/plus-de-3-000-dauphins-vivent-en-captivite-dans-des-parcs-de-loisirs-6607030).

Perrot, Xavier. 2017. « La fabrique du divertissement animalier. Cirque et combats, entre dénaturation pour le rire et effusion de sang pour le plaisir ». Revue semestrielle de droit animalier (2).

Peta France. sans date 13. « Les animaux de cirque : aux première loges d'un spectacle cruel ». PETA France. Consulté 6 novembre 2024 (https://www.petafrance.com/nos-campagnes/divertissement/les-animaux-de-cirque-aux-première-loges-dun-spectacle-cruel/).

Planète Sauvage. sans date 14. « Nos missions | Planète Sauvage ». Consulté 7 novembre 2024 (https://www.planetesauvage.com/protection-de-la-biodiversite/les-missions-du-parc).

Planète sauvage. sans date 15. « Nos missions | Planète Sauvage ». Consulté 6 novembre 2024 (https://www.planetesauvage.com/protection-de-la-biodiversite/les-missions-du-parc).

Poseidia, Chris. 2022. « La Dolphin Connection VR ». Les Dauphins. Consulté 8 novembre 2024 (https://www.blog-les-dauphins.com/la-dolphin-connection-vr/).

Quatre pattes. 2021. « Les animaux sauvages dans les cirques ». QUATRE PATTES en France - Organisation mondiale de protection des animaux. Consulté 6 novembre 2024 (https://www.quatre-pattes.org/campagnes-themes/themes/animaux-sauvages/animaux-sauvages-cirques).

République Française. 2021. « Loi 2021 lutte contre la maltraitance animale | vie-publique.fr ». Consulté 7 novembre 2024 (https://www.vie-publique.fr/loi/278249-loi-2021-lutte-contre-la-maltraitance-animale).

Réseau Cétacés. sans date 16. « Pour tout savoir sur la captivité des cétacés... | Réseau-Cétacés ». Consulté 7 novembre 2024 (https://www.reseaucetaces.fr/pourtout-savoir-sur-la-captivite-des-cetaces/).

Seguin, Eve. 2002. « L'évaluation Britannique du risque de transmission de la maladie de la vache folle aux humains ». Revue française d'administration publique 103(3):399. doi: 10.3917/rfap.103.0399.

Université LAVAL. 2016. « THÉORIE ANIMAUX DE LABORATOIRE ». Consulté 17 octobre 2024 (https://www.dsv.ulaval.ca/wp-content/uploads/2023/12/Theorie-Animaux-de-laboratoire-2012-1.pdf).

Verdière, Audrey. 2017. « Réhabiliter des cétacés captifs : un grand challenge ». La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences. Consulté 8 novembre 2024 (https://www.fondation-droit-animal.org/94-rehabiliter-des-cetaces-captifs/).

Violaine. 2020. « Orque sauvage, pourquoi la nageoire dorsale tombe parfois ». https://animauxmarins.fr/. Consulté 7 novembre 2024 (https://animauxmarins.fr/orque/orque-sauvage-pourquoi-la-nageoire-dorsale-tombe-parfois/).

Watson, Ivan. 2012. « After Years in Captivity, Dolphins Released ». CNN. Consulté 8 novembre 2024 (https://www.cnn.com/2012/05/11/world/europe/turkey-dolphin-release/index.html).

WoElFli, Elsa. 2017. « Expérimentation animale sur la faune sauvage non tenue captive : Quel encadrement ? »

WWF. sans date 17. « Protéger les dauphins et les tortues marines de Guyane | WWF France ». Consulté 8 novembre 2024 (https://www.wwf.fr/espaces-prioritaires/proteger-les-dauphins-et-les-tortues-marines-de-guyane).

Zoo les 3 Vallées. 2020. « 5. Recherche scientifique ». Zoo des 3 Vallées. Consulté 6 novembre 2024 (https://www.zoodes3vallees.fr/5-recherche-scientifique/).

Liens photos page de garde :

Anon. s. d. « Accueil | Cirque Bormann ». Consulté 11 novembre 2024 (https://www.cirquebormann.fr/).

bcesbron. 2023. « Faut-il encore aller dans les zoos ? - L'éléphant junior ». L'Elephant-Junior. Consulté 11 novembre 2024 (https://lelephant-junior.fr/le-debat-citoyen/faut-il-aller-au-zoo/).

Duponchel, Marjorie. 2022. « Wattrelos: la ferme soigne son attrait pédagogique ». La Voix du Nord. Consulté 11 novembre 2024 (https://www.lavoixdunord.fr/1208393/article/2022-07-21/wattrelos-la-ferme-soigne-son-attrait-pedagogique).

Truche, Nathalie. 2021. « Delphinariums : pourquoi ont-ils si mauvaise réputation ? » Le Mag des Animaux. Consulté 11 novembre 2024 (https://lemagdesanimaux.ouest-france.fr/dossier-853-delphinariums.html).

Annexe 1

Liste d'enquêtés potentiels :

- Zoo refuge la tanière (à confirmer avec Madame Athimon)
- Planète sauvage (mail + numéro, à recontacter)
- Zoo de Jurques
- Soigneur
- Vétérinaire (à trouver)

Questions pouvant être posées :

En quoi consiste votre métier?

Pourquoi faites-vous ce travail?

Êtes-vous sensible au bien-être animal?

Le bien-être animal, a-t-il toujours été pris en compte dans cette entreprise ?

Connaissez-vous les enjeux autour de la captivité animale ?

Quelles sont vos innovations en matière de bien-être animal?

Est-ce que certains animaux ont des difficultés à s'adapter à ces lieux ?

Combien de personnes s'occupent des animaux dans votre structure?

Avez-vous peur que ces structures ferment à cause de la pression de certaines associations ?

Est-ce que la réintroduction est une bonne idée selon vous ?

